

Fiche calpae N°4

"Partenariats Samu Social"

L'enjeu de cet axe de travail est d'améliorer la prise en charge des publics de la rue et la coordination des interventions en leur direction

Toutes les actions qui permettront de favoriser, d'accroître les capacités d'accompagnement social du samu social en les coordonnant avec les maraudes mixtes associatives.

Sont donc concernés les établissements publics et les associations du territoire.

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement.

- Se dérouler sur le territoire de Marseille
- Faire apparaître nécessairement un caractère innovant ou un aspect non couvert
- Les projets retenus devront débuter en 2022.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants
- Prendre en compte les objectifs communs (50 personnes orientées vers de l'hébergement durable).
- Cibler prioritairement le public vivant dans la rue.

Début des candidatures du 6 juillet (date de diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt sur le site de la ville de Marseille) au 15 août 2022.

Service en charge du traitement des dossiers de candidature : Service solidarité et lutte contre l'exclusion (SSLE)

Contacts : Juliette Ramstein : jramstein@marseille.fr et Fabrice Graf : fgraf@marseille.fr.

Il est demandé d'associer systématiquement ces deux adresses pour toute communication.